

Décision

Générale

colonial

Décision n° 18-363-1927 nommant M. Le Corvesier chef du Cabinet du Gouverneur.

n° 18-363-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 février 1927

Numéro JO
n° 363 du 01/02/1927

Date du numéro
1 février 1927

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 11 septembre 1920 modifiant celui du 27 mars 1910 sur la solde et les allocations de solde du personnel colonial:

Vu l'arrêté du 31 août 1923 modifiant celui du 30 septembre 1912 sur les allocations et accessoires de solde: Vu l'arrêté du 29 novembre 1923 réglementant le logement et l'ameublement des administrateurs, des districts et de l'administrateur chef du Cabinet du Gouverneur

Vu l'arrêté ministériel du 5 janvier 1927 mettant M. Le Corvaisier, rédacteur à l'Administration centrale des colonies à la disposition du Gouverneur de la Côte française des Somalis

Vu la décision n° 560 bis, du 16 décembre 1925, chargeant, à titre provisoire, M. Allès, administrateur adjoint des fonctions de chef du Cabinet du Gouverneur

Vu l'arrivée à la colonie de M. Le Corvaisier,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'article 9 de la décision numéro 560 bis du 16 décembre 1925, susvisée, est rapporté. Art. 2. — M. Le Corvaisier (Eugène), rédacteur à l'administration centrale des colonies, est chargé, pour compter de ce jour, des fonctions de chef du cabinet du Gouverneur. Il aura droit, à ce titre, aux avantages prévus pour cette fonction par les textes locaux en vigueur. Art. 3. — Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.